

# Reflets

*d'Ayguemorte les Graves*

**BULLETIN MUNICIPAL** n° 122 | Octobre 2017



ÇA S'EST PASSÉ  
CET ÉTÉ

# ÉDITORIAL



Philippe Danné



## JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE D'AYGUEMORTE LES GRAVES

Directeur de la publication : Philippe Danné  
Rédaction : Commission information et les associations  
Coordination : Martine Talabot

Crédit photos :

M. Talabot, E. Louvet, J. De Miranda, S. Dauriac

Crédit photos illustrations (Fotolia.com) :

Nitesh Kesarwani, chantalS,  
Yuriya, Christopher Dodge

Conception et impression :

Imprimerie Au fil des pages à Saint-Selve

N° ISSN : 2557-2385

Trimestriel, n° 122 - Octobre 2017

Tirage : 550 exemplaires

Illustrations non contractuelles

Imprimé sur papier 100 % recyclé

Mairie d'Ayguemorte les Graves

20, avenue du Général de Gaulle

33640 AYGUEMORTE LES GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15

Télécopie : 05 56 67 04 05

Courriel : mairie-ayguemortelesgraves@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

Éditorial .....	2
Fête des TAP .....	3
Fête de l'école .....	4
Cérémonie du 14 Juillet .....	4
Camps d'été du Point Rencontre Jeunes .....	5
Fête locale .....	6
Opération « Nettoyons la nature » .....	9
Rentrée scolaire .....	10
Repas de quartier .....	10
Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit! .....	11
Zoom : Le brûlage à l'air libre des déchets verts .	12



Nous espérons, en parcourant ce reportage photos, vous faire vivre ou revivre les moments forts de l'été 2017 : fête des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), fête de l'école, cérémonie du 14 Juillet, camps d'été du PRJ (Point Rencontre Jeunes), fête locale, mais aussi : rentrée scolaire, repas de quartiers et opération « Nettoyons la nature ».

Toutes ces manifestations témoignent de la volonté de l'équipe municipale de faire vivre notre commune, autour de rencontres, festives intergénérationnelles, et ce malgré l'absence depuis plusieurs années d'un comité des fêtes – voir annonce sur ce sujet page 10.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui par leurs idées, leur aide, leur soutien, leur présence et leur engagement ont contribué à leur réussite!

Le maire,  
Philippe Danné





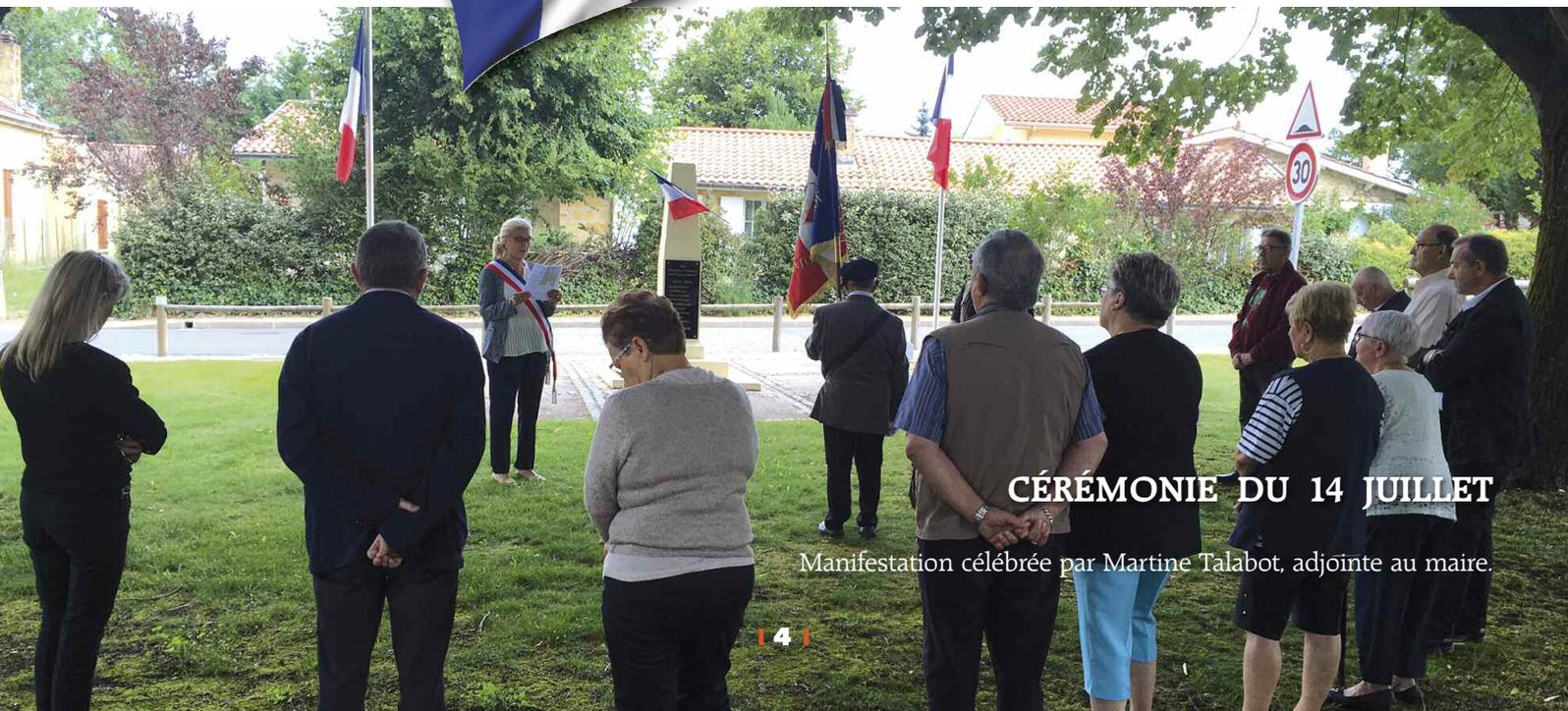
**FÊTE DES TAP**  
20 juin 2017

Le 20 juin, le personnel communal, sous l'égide de Jérôme De Miranda, a proposé aux parents d'élèves la diversité des activités réalisées pendant l'année 2016/2017. Du beau travail!



## FÊTE DE L'ÉCOLE 23 juin 2017

C'est le 23 juin, sur le thème du Voyage, que s'est déroulée la fête des écoles maternelle et primaire de l'école Aygue-Marine. Ce thème a mis beaucoup de couleurs et de gaieté dans cette incontournable fête des élèves, des enseignants et des parents.



## CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Manifestation célébrée par Martine Talabot, adjointe au maire.



## CAMPS D'ÉTÉ DU POINT RENCONTRE JEUNES

Deux séjours étaient programmés : un raid multi-activités dans l'Entre-deux-Mers en partenariat avec le Conseil départemental de la Gironde et un camp de surf éco-citoyen.

Dans ce cadre, les jeunes ont réalisé une étude sur l'utilisation des douches de plage et ont customisé une installation en sensibilisant les utilisateurs aux économies d'eau.



## FÊTE LOCALE

Trois jours d'animation à l'occasion de cette fête traditionnelle du village marqués par une balade découverte des plantes en zones humides et la visite du haras, le samedi matin (où a eu lieu un lâcher de faisans); balade intergénérationnelle référencée par le Conseil départemental et accompagnée par Mme Reffay, ethnobotaniste de l'association ICARE et deux clowns de l'association Arts en Vie qui a accueilli pour la première fois cette année de nombreux enfants de l'école et de jeunes parents. À l'arrivée, Bérengère Quellien attendait les promeneurs pour une dégustation de vins du Château Lusseau.

L'après-midi était consacrée à des jeux collectifs, un concours de pétanque suivis d'un repas animé et d'un feu d'artifice son et lumière.

Le dimanche matin, après une célébration et un dépôt de gerbe au monument aux morts en présence de Bernard Fath, conseiller départemental, M. le Maire et les élus du conseil municipal ont accueilli les habitants autour d'un vin d'honneur et de la remise des prix du concours photos sur le thème des chemins.

Le duo les VILS'NAVETS, chansonniers humoristes, est venu clôturer ce week-end de fête. Leur récital de chansons sketches sur les politiques de tous bords, les sujets de société et les clin d'œil aux locaux ont fait la joie du public.



Balade-découverte



Remise des prix



Visite du haras





L'Harmonie des Graves



Dégustation château Lusseau



Repas dansant





Dépôt de gerbe



Les Vils'Navets



Les jeux collectifs organisés à l'initiative des élus du Conseil municipal des jeunes ont rencontré un vif succès sous le regard des parents venus soutenir leurs champions. L'équipe gagnante s'est vue remettre le trophée (réalisé par Keelin) ainsi que des médailles par Monsieur le maire. Pour terminer l'évènement, les participants se sont défoulés sur la piñata offerte par la municipalité.





## OPÉRATION « NETTOYONS LA NATURE »

Succès de cette manifestation souhaitée et réalisée par le Conseil municipal des jeunes très motivé et soucieux du maintien d'un cadre de vie communal agréable à vivre. Écoliers grands et petits, parents d'élèves, élus adultes se sont associés afin de ramasser papiers, cartons, déchets multiples et variés qui jonchent les bords de routes, chemins et fossés (une benne d'environ 700 kg de déchets a été remplie).

Un pique-nique « tiré du sac » est venu conclure cette demi-journée d'action citoyenne.

Vous êtes attendus encore plus nombreux l'année prochaine!





L'équipe municipale

## RENTÉE SCOLAIRE



L'équipe enseignante

Une rentrée pluvieuse et sereine.  
Petits et grands ont retrouvé le chemin de l'école.  
146 élèves ont été accueillis et une 6<sup>e</sup> classe a été ouverte sur la cour.  
La semaine de 4 jours et demi  
et les TAP  
ont été maintenus pour cette année.



## ANNONCE

### « A PROPOS DU COMITÉ DES FÊTES »

La vie de votre village vous intéresse ?  
Vous avez envie de vous investir ?  
Vous êtes motivé(e), dynamique ?

Alors nous comptons sur vous pour remettre en marche un comité des fêtes!

Faites-vous connaître auprès du secrétariat de mairie - Tél. **05 56 67 10 15** aux heures d'ouverture  
ou contactez directement Fabienne Fabrikezis au **06 62 01 67 74**.

## REPAS DE QUARTIER

Parce que la convivialité et l'échange sont garants d'une vie de quartier paisible et agréable, les voisins de La Troude qui accueillent de nouveaux arrivants et ceux du Mayne se sont retrouvés cet été pour partager quelques moments privilégiés.

La Troude



Le Mayne



## LE SAVIEZ-VOUS ?

**50 KG**  
DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS  
ÉMETTENT AUTANT  
DE PARTICULES QUE  
**9 800 KM**  
PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL  
RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE,  
**37 900 KM**  
POUR UNE VOITURE ESSENCE !

(source Lig'Air)

EN FRANCE  
**42 000 DÉCÈS**  
PRÉMATURÉS PAR AN  
SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION  
DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX  
**PARTICULES  
FINES PM 2,5**  
PRODUITES PAR  
LES ACTIVITÉS HUMAINES.

(données issues du programme  
« un air pur pour l'Europe »)

www.godby.fr

## EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :



**Préfecture région Centre**  
Réglementation  
[www.centre.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr)



**ADEME Centre**  
Prévention et gestion des déchets  
[www.centre.ademe.fr](http://www.centre.ademe.fr)



**ARS Effets sur la santé**  
[www.ars.centre.sante.fr](http://www.ars.centre.sante.fr)



**Région Centre**  
[www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)



**Lig'Air** Surveillance de la qualité  
de l'air en région Centre  
[www.ligair.fr](http://www.ligair.fr)



# LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



## Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

### C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants\*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

**Attention :**  
EN CAS DE  
NON-RESPECT  
DU RSD, UNE  
**CONTRAVENTION**  
DE 450 €  
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE  
POUR UN PARTICULIER

(article 131-13  
du nouveau code pénal)

## Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



### LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

**250 déchèteries** couvrent la région Centre soit **99,5 % de la population**.

(source enquête collecte ADEME 2011)

**Particuliers, collectivités,  
entreprises sont concernés.**

## Déchets visés :

tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

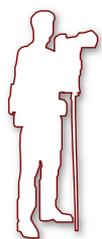
(source ADEME)



**Attention** les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également

En région Centre retrouvez plus d'informations et d'outils pédagogiques sur :  
[www.centre.ademe.fr](http://www.centre.ademe.fr)





# ZOOM

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



Par courrier du 14 juin dernier, compte tenu d'un déficit pluviométrique depuis l'été dernier et les incendies virulents survenus dans notre département, M. le Préfet de la Gironde a rappelé le principe d'interdiction générale stricte de brûlage des déchets verts considérant :

- La circulaire du 18/11/2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts,
- Le règlement sanitaire départemental de la Gironde du 23/12/1983,
- Le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies du 20 avril 2016.

### POURQUOI ?

- Parce que le brûlage des déchets verts peut être à l'origine d'incendies et à des troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée,
- Parce qu'il nuit à l'environnement et à la santé (émission de substances polluantes et de particules véhiculant des composés cancérigènes).

### QUI EST CONCERNÉ ?

Les particuliers, les collectivités, les entreprises.

### QUELS SONT LES DÉCHETS VISÉS ?

La tonte de pelouse, la taille de haies, les feuilles mortes, les résidus d'élagage et de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux, en mélange ou pas avec d'autres déchets.

### QUELLES SONT LES SOLUTIONS ALTERNATIVES ?

Le compostage domestique, le broyage et le paillage, la déchèterie.



**M. le Maire a fait part de son interrogation à M. le Préfet sur les points suivants :**

« – certains types de déchets verts comme les branchages dont le diamètre est supérieur à 10 cm ne sont pas acceptés en déchèterie,

– il n'est pas toujours aisé notamment pour les personnes âgées de se rendre en déchèterie,

– quid de l'utilisation des incinérateurs de jardin en acier galvanisé percé garantissant l'incinération sans risque des déchets verts? »

**Les réponses du cabinet de M. le Préfet sont retranscrites ci-dessous :**

« Les branchages dont le diamètre est supérieur à 15 cm peuvent être utilisés en bois de chauffage, ou être vendus ou donnés pour être utilisés comme tel,

Pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer, la mise en place de « système de collecte ou de ramassage » est préconisée ainsi que la promotion de la gestion domestique des déchets verts.

Le brûlage à l'air libre **est interdit** par le règlement sanitaire départemental même s'il est effectué dans un incinérateur de jardin. En effet, si ce dispositif limite le risque de propagation d'incendie, l'impact sanitaire (pollution de l'air) n'est pas diminué de même que la gêne occasionnée pour le voisinage. »

Dont acte.

**En conséquence, nous vous rappelons que désormais plus aucune dérogation ne peut être autorisée par la municipalité. En cas de non-respect de cette interdiction, les contrevenants risquent une contravention de 450 €.**

Seules les exploitations forestières et agricoles pourront, sous certaines conditions, obtenir une dérogation (se renseigner en mairie).